

pentir. Lorsque les parts sont faites, chacun garde la sienne, & les projets d'utilité publique s'en vont en fumée. „

En citant un passage de Voltaire, qui dans ses *Questions sur l'Encyclopédie* se plaint des richesses des moines, M^r. B. remarque, que “ c'est comme si l'on disoit qu'ils ont été trop laborieux, trop économes, trop sages administrateurs de leurs biens; ont-ils ôté aux séculiers la faculté de faire de même? On convient qu'ils ne dépensent point leurs revenus pour eux-mêmes, que la plupart mènent une vie frugale, modeste, mortifiée; que deviennent donc ces revenus? On ne les a point encore accusés de les enfouir, ni de les transporter dans les pays étrangers. Nous présumons que leurs fermiers, leurs domestiques, les ouvriers qu'ils emploient, les hôtes qu'ils reçoivent, les pauvres, les malades, les hôpitaux qui les avoisinent en absorbent du moins une partie. Ils contribuent à proportion de leurs revenus aux subsides & aux dons que le clergé fait au Roi. Les moines ont-ils eu tort de ménager au Souverain une ressource, les blâmera-t-on des secours que l'Etat trouve chez eux?... Il est vrai que les moines ne font point de leurs richesses le même usage que les séculiers opulens; ils ne les dépensent pas à entretenir de somptueux équipages, à nourrir une légion de fainéants, à engraisser des intendants & des régisseurs, à paier largement des acteurs dramatiques &c; c'est un malheur sans doute. Mais ils ne ruinent ni